

Greffé
du Tribunal de Commerce de
Lille
Halle aux Sucres
33, Avenue du Peuple Belge
B.P. 109
59009 LILLE Cedex

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

V/Réf : 7659

Concernant :

Dépôt effectué par :

Sas NACARAT
323 avenue du Président Hoover
Centre Europe Azur
59000 LILLE

Sas NACARAT
323 avenue du Président Hoover
Centre Europe Azur
59000 LILLE

Numéro RCS : Lille B 311 087 175

<16845/1977B00349>

Pièces déposées le 11/06/2010

Numéro : 3004467

Procès-verbal d'Assemblée du 01/06/2010

- Changement de Commissaire aux comptes titulaire
- Changement de Commissaire aux comptes suppléant

Tarif fixé par décret 2007-812 du 10/05/07 - 6 Taux de base - Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier,



NACARAT
Société por octions simplifiée
ou copitol de 10 076 465 euros
Siège sociol : centre europe ozur
323 ovenue du Président Hoover
59000 LILLE
311 087 175 RCS LILLE

16845
4467

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 1^{er} JUIN 2010

« QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Pierre VANDENBURIE de son mandat de Commissaire aux Comptes titulaire et décide de le remplacer par la société CONSTANTIN NORD, Société A Responsabilité Limitée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE sous le numéro 483 472 940 et dont le siège social est sis 46 rue des Canonniers à LILLE (59000), pour la durée de mandat restant à courir soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes clos en 2011.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de la société CTN France de son mandat de Commissaire aux Comptes suppléant et décide de le remplacer par Hubert Guérin, domicilié rue de l'Harlagerie à BETHUNE (62400), pour la durée de mandat restant à courir soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes clos en 2011.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité. »

Par extrait certifié conforme
Patrick BAILLOEUL
Président du Directoire

